196e année

n° 40 / 7885e



Kecueil alloz > hebdomadaire 19 novembre 2020 pages 2233 à 2280

CHRONIQUE / Responsabilité civile La réparation des préjudices laissés par les cicatrices Étude statistique > Christophe Quézel-Ambrunaz 2248

ÉDITORIAL

2233 Précis de disqualification, Nicolas Dissaux

ACTUALITÉS

- 2236 Service de paiement (carte bancaire) : conditions de la fonction « paiement sans contact »
- Données personnelles (traitement): preuve de la manifestation du consentement 2236
- Responsabilité contractuelle (obligation de résultat) : sécurité d'une porte de garage
- 2242 Lanceur d'alerte (nullité du licenciement) : preuve à la charge du salarié

IN MEMORIAM

2245 Élie Alfandari (1927-2020), Joël Monéger

POINT DE VUE

2246 Le conflit au Haut-Karabakh au prisme de la jurisprudence de la Cour européenne, Ghislain Poissonnier

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2257 Chronique: Covid-19: l'espoir d'un « monde d'après » pour la propriété intellectuelle?, Matthieu Dhenne
- 2262 Panorama: Droit du numérique, Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny
- 2273 Notes: Intérêt commun des associés et intérêt social: indépendance ou subordination?, note sous Com. 30 sept. 2020, Dominique Schmidt
- 2276 Des privilèges immobiliers spéciaux en droit local, note sous Civ. 3e, 1er oct. 2020, Jean-Denis Pellier

ENTRETIEN

2280 Arnaud Martinon - L'amendement relatif à la procédure de qualification



Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX. BÉNÉDICTE FAUVAROUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

· DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

· RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUOUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

· ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIOUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0140922085

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable Tél.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14º RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

2236

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Service de paiement (carte bancaire) : conditions de la fonction « paiement sans contact », CJUE 11 nov. 2020

Commerce électronique

Données personnelles (traitement) : preuve de la manifestation du consentement, CJUE 11 nov. 2020

Consommation

Crédit à la consommation (réaménagement) : portée en cas de modification du TAEG, TJ du Havre, 26 oct. 2020

Propriété intellectuelle

Marque (déchéance) : actes de contrefaçon antérieurs à la prise d'effet, Com. 4 nov. 2020

Société et marché financier

Autorité des marchés financiers (droit de visite) : définition des documents saisissables, Com. 4 nov. 2020

2238

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (recours en garantie) : point de départ de la prescription, Civ. 3°, 5 nov. 2020 Assurance (accident de la circulation) : recours subrogatoire de l'assureur du responsable, Civ. 2°, 5 nov. 2020 Assurance (fonds de garantie) : intervention volontaire devant le juge pénal, Civ. 2º, 5 nov. 2020

Assurance (paiement de l'indemnité) : date de subrogation de l'assureur,

Civ. 3e, 5 nov. 2020

Responsabilité contractuelle (obligation de résultat) : sécurité d'une porte de garage, Civ. 3°, 5 nov. 2020

Famille-Personne-Succession

Nationalité (discrimination) : exclusion en cas d'existence d'un droit à une nationalité, Civ. 110, 4 nov. 2020

Nationalité (action déclaratoire) : force probante insuffisante d'actes civils étrangers, Civ. 1re, 4 nov. 2020

Nationalité (mariage) : obstacle à l'acquisition en cas de bigamie, Civ. 1re, 4 nov. 2020

2241

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication Diffamation (procédure de référé) : constitutionnalité du régime, Cons. const., 13 nov. 2020

2242 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail illégal (auditions) : nécessité du consentement préalable des intéressés, Civ. 1^{re}, 4 nov. 2020

Lanceur d'alerte (nullité du licenciement) : preuve à la charge du salarié,

Soc. 4 nov. 2020

Élections professionnelles (représentant syndical): désignation après annulation, Soc. 4 nov. 2020

Sécurité sociale

Garanties collectives (portabilité) : salariés d'une société en liquidation judiciaire, Civ. 2º, 5 nov. 2020

Redressement de cotisations (travail dissimulé) : constitutionnalité du régime, Cons. const., 13 nov. 2020

2243

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compte des dépens (notification) : effet interruptif de la prescription, Civ. 2°, 5 nov. 2020

Compétence européenne (copropriété) : droit réel immobilier et action contractuelle, CJUE 11 nov. 2020

Profession juridique et judiciaire Avocat (honoraires) : office du juge quant au caractère onéreux des prestations, Civ. 2°, 5 nov. 2020

/ 19 novembre 2020 - n° 40 / 7885°



2245

Élie Alfandari (1927-2020) par Joël Monéger



2246

Le conflit au Haut-Karabakh au prisme de la jurisprudence de la Cour européenne par Ghislain Poissonnier



CHRONIQUES

2248

La réparation des préjudices laissés par les cicatrices. Étude statistique par Christophe Quézel-Ambrunaz

2257

Covid-19 : l'espoir d'un « monde d'après » pour la propriété intellectuelle ? par Matthieu Dhenne

PANORAMA

2262

Droit du numérique novembre 2019 - octobre 2020 par Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny

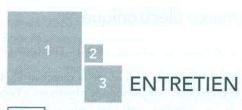
NOTES

2273

Intérêt commun des associés et intérêt social : indépendance ou subordination ?, note sous Com. 30 sept. 2020 par Dominique Schmidt

2276

Des privilèges immobiliers spéciaux en droit local, note sous Civ. 3e, 1er oct. 2020 par Jean-Denis Pellier



2280

Arnaud Martinon L'amendement relatif à la procédure de qualification

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont,

conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);

pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr